

La lettre du MAIRE

www.ville-pelissanne.fr

JUILLET 2017



ÉDITO



La lettre du Maire - Juillet 2017
Date de dépôt légal: 16 avril 2009
Directeur de publication: Pascal Montécot
Rédaction: Mairie de Pelissanne
Conception et réalisation: Noon Graphic Design
www.noongraphicdesign.com
Impression: Imprimerie Vallière
163, avenue du Luxembourg - 13140 Miramas
Distribution: Distripub - Tirage: 5 500 exemplaires



45 points à l'ordre du jour : priorité à l'éducation et retour à la semaine de 4 jours

Pélissannaises, Pélissannais,

Le Conseil Municipal du lundi 26 juin dernier aura été représentatif du dynamisme de notre commune. 45 points à l'ordre du jour : pour faire avancer des dossiers importants, pour mettre en œuvre des réformes déterminantes, pour toujours réimpulser l'énergie d'évoluer et de s'adapter.

Toutes les décisions discutées et engagées lors de ce conseil sont essentielles, cependant celles prises pour l'éducation de nos enfants sont nombreuses et fondamentales.

Tout d'abord l'adoption de l'avant-projet définitif de la nouvelle école de la Gare marque le démarrage de l'opération. Le dépôt de permis de construire est imminent, il sera précédé d'une phase de démolition partielle, de l'aile droite de l'école Besson, qui se déroulera cet été afin de ne pas déranger les enseignants et leur classe.

En septembre 2017, nos enfants reprendront le chemin de l'école certainement soulagés de retrouver la semaine de 4 jours. Ils ont subi ces trois dernières années une réforme des rythmes scolaires que plus personne ne soutient. Parents, enseignants et responsables académiques ont même encouragé la démarche de notre commune de remettre en cause la réforme dès septembre 2017. Pour accompagner les familles, nous proposerons un accueil de loisirs le mercredi à la journée ou ½ journée, une garderie le matin et le midi et évidemment un périscolaire qui maintiendra les activités mises en œuvre ces 3 dernières années. La rentrée prochaine verra également la création d'un projet que la majorité municipale avait inscrit au programme de ce mandat: la création d'un accueil jeunes 14-17 ans et pré ados 11-14 ans. Cette décision attendue par les parents et les jeunes permettra de proposer de nouveaux services à une tranche d'âge aux besoins spécifiques.

Enfin ce conseil municipal aura débuté par l'entrée d'un nouveau conseiller municipal, auquel je souhaite la bienvenue dans l'équipe, Christophe Fernandez remplace Grégory Reynaud qui pour des raisons professionnelles ne pouvait plus s'investir comme il le souhaitait, Christophe Fernandez est un Pélissannais très actif dans la vie associative et sportive dont il connaît bien les projets, il est également membre de la Commission Sport de notre ville.

Un dernier conseil municipal important qui prépare une rentrée riche de projets et d'actions.

Bel été à Pelissanne.

Pascal Montécot
Maire de Pelissanne
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence



✓ RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2017

Les collectivités locales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Chaque année, la commune de Pélissanne se trouve confrontée à des besoins saisonniers, de par l'accroissement d'activité de certains services et le départ en congés des agents permanents.

Un recensement des besoins pour la période estivale est effectué, afin de répondre au mieux aux nécessités des services: travaux dans les écoles, préparation et service des repas des centres aérés, préparation des festivités, petits travaux d'entretien de bâtiment ou des espaces verts, accueil et secrétariat...

Pour l'année 2017, sont recrutés 38 jeunes affectés dans les services municipaux.

À cet effet, aucun niveau d'étude particulier n'est requis pour accomplir ces tâches. De plus, la Ville de Pélissanne propose un emploi aux jeunes à partir de 16 ans ce qui reste rare.

★ La délibération a été adoptée à l'unanimité moins 4 voix d'abstention du groupe Réunir Pélissanne.

✓ MISE EN FONCTION DU PORTAIL FAMILLE

Le portail famille entrera en fonction le jour de la rentrée scolaire 2017. Il permettra aux familles de payer en ligne et de pouvoir préinscrire leur enfant 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Une plaquette réalisée par le service communication sera jointe au livret: «mode d'emploi Service Éducation Jeunesse». Via le portail famille depuis le site internet de la ville, vous pourrez effectuer :

- les préinscriptions pour les activités suivantes:
 - L'école
 - Les séjours
 - Les accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires
 - La garderie du matin
 - La garderie du midi,
 - La restauration,
 - Le périscolaire,
 - L'aide aux devoirs, scolaires
 - L'accueil-jeunes
- Les demandes de réservation de place en crèche
- Le paiement en ligne par carte bleue

★ Cette délibération a reçu l'unanimité des votes du conseil municipal.

✓ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 confirme la bonne santé financière de la commune de Pélissanne. En effet, avec un excédent de fonctionnement de 2 487 848 €, l'exercice 2016 aura été celui d'une année consacrée à la poursuite de nombreux projets et actions qui répondent à l'attente de nos concitoyens, en préparant et préservant ainsi la capacité d'investissement des années à venir dans tous les domaines d'activités.

En effet, le compte administratif 2016 traduit parfaitement la volonté de maintenir un niveau élevé d'autofinancement des investissements et d'optimiser les cofinancements extérieurs auprès des partenaires publics.

★ Cette délibération a été votée à l'unanimité, moins 6 abstentions.



✓ MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT EN VUE D'ACCUEILLIR UN DÉTACHEMENT DE GENDARMES RÉSERVISTES

Dans un contexte particulier et connaissant l'attente forte de la population vis-à-vis de la sécurité sur le territoire et tout particulièrement lors des manifestations, la commune de Pélissanne souhaite accueillir un détachement de réservistes du Groupement de Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône.

Il occupera un logement habituellement réservé au personnel de direction du Collège R. Carcassonne, actuellement libre. Avoir un détachement sur la commune est une chance, cela permet une réactivité importante en cas de besoins, la Mairie prendra donc à sa charge l'ensemble des frais rattachés à la mise à disposition du logement.

★ La majorité municipale, le groupe Pélissanne Autrement ajouté d'une élue du groupe Réunir Pélissanne ont voté pour l'accueil d'un détachement de 6 gendarmes réservistes sur la commune. Les 4 autres membres du groupe Réunir Pélissanne dont son responsable ont voté contre.



✓ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL AVEC UNE AUTRE COMMUNE

Afin de mutualiser les coûts et permettre la mise en œuvre d'animations diverses durant toute l'année, la commune de Gémenos, propriétaire d'une patinoire accepte de la mettre à la disposition de la commune de Pélissanne. Celle-ci sera gratuite et concernera la période du 04 au 11 décembre 2017. Des activités sportives et ludiques seront proposées gratuitement pendant cette période qui correspond notamment aux dates du marché de Noël de Pélissanne.

★ Cette délibération a reçu l'unanimité des votes du conseil municipal.



✓ RYTHMES SCOLAIRES RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

La réforme dite « des rythmes scolaires » avait été imposée aux maires sans concertation. Elle suscitait depuis sa mise en œuvre, à minima une interrogation sur sa pertinence sinon une hostilité avérée tant chez les parents d'élèves que dans l'Éducation Nationale.

Depuis sa mise en œuvre dans la commune, les enseignants sont nombreux à avoir observé les effets néfastes de la réforme : ils ont relevé la très grande fatigue des enfants, surtout en maternelle, dès le jeudi. Ils estiment que le bénéfice sur la qualité des apprentissages est quasi inexistant, et constatent par ailleurs que les enfants passent désormais de longues journées en collectivité, du lundi au vendredi, sans pause.

La ville a organisé une consultation des parents d'élèves, il en ressort que 83.39 % des sondés sont favorables au retour à la semaine de 4 jours, soit 527 personnes ayant répondu aux questionnaires. De plus les conseils d'école ont naturellement été associés et consultés dans le cadre de ce changement.

Un décret adopté le 28 juin 2017 permet de déroger à la semaine de 4,5 jours, et autorise le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017. La ville de Pélissanne organisera donc dès la rentrée de 2017, le retour à la semaine de 4 jours, soit les : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un service d'accueil de loisirs sera mis en place les mercredis, le matin ou à la journée.

De plus, consciente de l'intérêt pédagogique qu'elles représentent pour les enfants, la Ville s'engage à ce que l'ensemble des activités périscolaires mis en place soit maintenu. Ainsi, les enfants continueront à bénéficier de ces activités pédagogiques, sans pour autant perdre le bénéfice d'une matinée de repos. Les parents bénéficieront de mode de garde leur permettant de conserver leur organisation personnelle et/ou professionnelle.

★ Cette délibération a reçu l'unanimité des votes du conseil municipal.

✓ MODIFICATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

L'enseignement de la musique à Pélissanne est très apprécié. Notre école de musique est reconnue pour la compétence et la qualité de ses professeurs ainsi que par le contenu pédagogique. C'est pourquoi, afin de maintenir le niveau attendu par les Pélissannais, il convient de procéder à une légère modification des tarifs de 2%.

Il est à noter que le tarif de l'école de musique connaît une dégressivité selon le nombre d'enfants inscrits.

★ Cette délibération a reçu l'unanimité des votes du conseil municipal.



✓ ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE « ÉCOLE DE LA GARE » DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

La commune de Pélissanne a pour projet de regrouper deux écoles élémentaires et une école maternelle sur le même site. Cette nouvelle école primaire sera composée de 17 classes et a été dénommée « École de la Gare ».

Ce projet consiste également à construire des locaux annexes pour cette école primaire et notamment les salles d'évolution et de motricité, une salle polyvalente, les salles de dortoirs, l'ensemble des installations pour la restauration. Ce projet inclut également l'aménagement des extérieurs notamment les cours, les préaux, des terrains sportifs ainsi que des aires de stationnement pour le personnel et le public. Ce projet devra s'intégrer sur le site existant de l'école Frédéric Mistral. Les bâtiments existants de cette école seront démolis et l'ancienne gare sera réhabilitée pour créer l'accueil de la nouvelle école primaire.

Il est précisé que l'avant-projet sommaire a été présenté aux membres de l'éducation nationale le 16 mars 2017 et qu'une concertation a été mise en œuvre avec les 3 conseils d'écoles concernés.

L'avant-projet définitif est consultable à la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme.

★ La majorité municipale, le groupe Pélissanne Autrement ajouté d'une élue du groupe Réunir Pélissanne ont voté en faveur du dépôt de permis de construire de l'école de la gare. Les 4 autres membres du groupe Réunir Pélissanne dont son responsable ont voté contre.

✓ CRÉATION DE POSTES DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Afin de renforcer l'offre pédagogique de l'école de musique, il est prévu de créer trois emplois de professeur de musique, sous statut d'agent contractuel et rémunérés à la vacance. Ceux-ci interviendront dans les disciplines suivantes :

- Tuba/trombone
- Guitare/musiques actuelles
- Éveil musical en milieu scolaire

Ces interventions ponctuelles seront rémunérées conformément à la délibération fixant la rémunération du personnel vacataire de l'école de musique.

Les temps de travail seront déterminés en fonction du nombre d'élèves inscrits. Pour l'éveil musical en milieu scolaire, il est fixé à 6 heures par semaine.

Pour occuper ces emplois, les candidats devront posséder un diplôme d'État d'études musicales ou un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant pour l'emploi de professeur en milieu scolaire.

★ Délibération votée à l'unanimité des voix du conseil municipal.



✓ CRÉATION D'UN ACCUEIL DU MERCREDI POUR LES PRÉADOLESCENTS 11-14 ANS

Depuis des années, durant les vacances scolaires, une vingtaine de préadolescents (11-14 ans) participent chaque semaine à des activités organisées par le service Animation Jeunesse de la commune. Ils sont accueillis de 8h à 18h et encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés. Cependant en périodes scolaires les préados sont accueillis au sein de l'Accueil de Loisirs avec les 3-10 ans et même si l'équipe pédagogique prend en compte les besoins de cette tranche d'âge particulière l'espace actuel ne permet pas à ces préados de s'épanouir totalement.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2017, le service Animation Jeunesse, en plus des vacances scolaires, accueillera une vingtaine de préadolescents âgés de 11 à 14 ans, au sein du Bâtiment de La Gare lors des mercredis de 12h à 18h. Ces jeunes seront encadrés par une équipe d'animateurs permanents et qualifiés.

Les objectifs pédagogiques permettront aux préadolescents de s'épanouir en dehors du cadre familial et du cadre scolaire, de les rendre acteurs de leur temps libre, de les accompagner au cours de l'adolescence. L'équipe d'animation mettra en place un panel d'activités autour de thématiques telles que le sport, l'environnement, la culture...

★ Cette délibération a reçu l'unanimité des votes du conseil municipal.

✓ CRÉATION D'UN ACCUEIL JEUNES 14/17 ANS

La Ville de Pélissanne par l'intermédiaire de son service Animation Jeunesse souhaite réinvestir les anciens vestiaires de la Prouvenque et faire de ce site un nouveau lieu dédié aux jeunes de 14 à 17 ans. La création de cet Accueil Jeunes permettra de mieux prendre en compte les besoins des Pélissannais âgés de 14 à 17 ans. La capacité d'accueil sera de 24 jeunes.

La situation de l'Accueil Jeunes est adaptée à cet usage puisqu'à proximité du centre-ville et des équipements sportifs. Cette zone constituée d'un boulo-drome, terrains de sports, skate Park, city stade...est déjà fréquentée par de nombreux jeunes Pélissannais.

L'ouverture de ce nouvel espace est prévue pour le 4 septembre 2017.

L'Accueil Jeunes proposera lors des semaines et vacances scolaires un accueil ouvert. Il deviendra alors un véritable lieu d'information, d'échanges, de rencontres et de loisirs où chaque jeune pourra recevoir une écoute et une aide de la part de professionnels de l'animation (aide aux devoirs, point information, espace numérique, coin détente...)

Ainsi, l'équipe d'animation aura pour missions d'accompagner ces jeunes au cours de leur adolescence en proposant des animations éducatives et ludiques autour de thématiques telles que la citoyenneté, le développement durable, la santé...

Le local sera ouvert en périodes scolaires et durant les vacances selon des horaires adaptés.

L'équipe pédagogique sera constituée de 2 animateurs permanents placés sous la direction de Jérémy PETIT, animateur territorial Catégorie B.

★ Délibération votée à l'unanimité des voix du conseil municipal.

TRIBUNE



Retour aux 4 jours : « LE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT ! »

Très critiquée et imposée sans aucune concertation, la réforme des rythmes scolaires est appliquée à marche forcée depuis trois ans sur notre commune comme partout en France. Un constat semble partagé par l'immense majorité des enseignants et des parents d'élèves : les enfants sont plus fatigués ! Ce n'est pas, loin s'en faut, la seule conséquence néfaste de cette réforme.

Lundi 26 juin, lors du conseil municipal, les élus ont voté à l'unanimité une délibération permettant de revenir à la semaine des 4 jours. Après avoir consulté les parents d'élèves qui se sont exprimés à près de 84% pour un retour aux 4 jours, les conseils d'école se prononceront à leur tour, afin de permettre à monsieur le Maire, dès septembre, d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'application du décret paru le 28 juin.

Les services municipaux ont travaillé et anticipé ce retour tant attendu et la commune est prête pour la prochaine rentrée.

Les élus de la majorité municipale " Ensemble continuons Pélissanne "



Canicule. Dernièrement, les élus qui ont tenu les bureaux de vote, notamment dans les écoles, ont dû supporter les fortes températures que nos enfants supportent chaque jour (plus de 30 degrés). Nous proposons que, prochainement, dans la salle climatisée du conseil municipal, nous prenions à l'unanimité la décision d'équiper toutes les écoles existantes de systèmes de maîtrise des températures, en supposant bien sûr que cela soit déjà envisagé pour la nouvelle école qui verra le jour en 2019.

Les élus du Groupe " Réunir Pélissanne "



Requiem pour un platane. J'ai dû être planté en 1848, année de la révolution des peuples, symbole de liberté. J'ai vu grandir des générations de Pélissannais. Je vivais dans ce jardin qui sentait bon le buis, la glycine et le raisin blanc. J'aurais pu fêter mes 170 ans, mais je n'étais pas dans les plans de l'architecte de la médiathèque. J'ai été tronçonné au printemps. J'étais un des trois platanes du Parc Maureau. « La tronçonneuse a fait plus de dégâts que la bombe thermonucléaire » J.Lovelock

Groupe " Pélissanne autrement "

Deux erreurs se sont glissées dans la Lettre du Maire de mai 2017, en effet lors de la retranscription des votes pour les délibérations concernant le sponsoring des manifestations et le projet scientifique, culturel, éducatif et social de l'école municipale de musique, les élus du groupe Réunir Pélissanne n'ont pas voté pour, mais se sont abstenus.